

SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 24 JANVIER 2011

Informations brèves

Affaires du Grand Conseil

Lors de sa séance du lundi 24 janvier 2011, le Conseil d'Etat a adopté un rapport à l'attention du Grand Conseil:

Octroi d'une caution simple de l'Etat à concurrence de 2,5 millions de francs à titre de garantie d'un crédit hypothécaire destiné à la société coopérative d'habitation Les Héliotropes, à Cernier

La nouvelle loi sur l'aide au logement (LAL) de janvier 2008 a notamment pour but de favoriser l'offre de logements à loyer modéré en faveur des personnes à revenu modeste. La nouvelle LAL ne s'adresse qu'aux maîtres d'ouvrage d'utilité publique, soit les coopératives d'habitation, les fondations ainsi que les communes. Dans son rapport adressé au Grand Conseil, le Conseil d'Etat demande à ce dernier d'octroyer une caution simple de l'Etat à concurrence de 2,5 millions de francs à titre de garantie d'un emprunt bancaire de la coopérative d'habitation "Les Héliotropes", à Cernier, dans le but de construire des logements à loyer modéré sur un terrain propriété de l'Etat de Neuchâtel. Le projet "Les Héliotropes" se compose d'un groupement de quatre bâtiments d'habitation qui comprend 56 appartements au total. Le projet est autoporteur grâce au revenu locatif et permet d'offrir sur le marché des logements de qualité à des prix abordables, en partenariat public-privé. L'investissement nécessite un emprunt bancaire qui ne peut toutefois être consenti qu'avec des garanties suffisantes que la société coopérative n'est pas en mesure d'apporter seule. A noter que la Suisse compte actuellement environ 260.000 logements d'utilité publique, soit un peu plus de 8,8% du parc immobilier total. Ces logements privilégient la mixité sociale, la qualité et l'entretien du bâti, ainsi que la mise à disposition de logements à loyers à prix coûtant (en moyenne 15 à 20% meilleur marché que l'immobilier de rendement). Le canton de Neuchâtel, avec quelque 1.500 logements d'utilité publique soit 1,75% du parc cantonal de logements, se trouve dans la phase initiale de ses efforts en la matière. En outre, la région Est du Val-de-Ruz se trouve actuellement en forte pénurie de logements et les statistiques démographiques indiquent une importante augmentation de la population dans ce district durant la prochaine décennie. Le Conseil d'Etat soutient donc la construction de logements d'utilité publique et encourage le projet de la société coopérative "Les Héliotropes" de réaliser 56 logements à loyer modéré sur le territoire de la commune de Cernier.

Contact: Claude Nicati, conseiller d'Etat, chef du DGT, tél. 032 889 67 00; Pascal Magnin, chef de l'Office cantonal du logement, tél. 032 889 64 81.

Affaires fédérales

Le Conseil d'Etat a répondu à une procédure de consultation fédérale:

Modification de l'art. 8 de la loi sur l'énergie

Le canton de Neuchâtel se sent particulièrement concerné par la législation en relation avec l'efficacité énergétique des installations, véhicules et appareils produits en série dès lors que la modification en cours de la loi cantonale sur l'énergie intègre la notion d'autonomie énergétique qui ne peut passer que par une diminution de la consommation. Le Conseil d'Etat soutient ainsi la modification de la loi fédérale sur l'énergie, qui vise à permettre au Conseil fédéral de fixer des valeurs-cibles en s'alignant sur les meilleures technologies disponibles et à adapter la législation suisse aux développements et standards internationaux, conformément aux recommandations de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national.

Contact: Claude Nicati, conseiller d'Etat, chef du DGT, tél. 032 889 67 00.

Affaires cantonales

Félicitations du Conseil d'Etat à Didier Cuche pour sa victoire en descente à Kitzbühel

Le Conseil d'Etat a adressé dans un courrier ses chaleureuses et vives félicitations au skieur neuchâtelois Didier Cuche pour sa première place en descente obtenue samedi 22 janvier à Kitzbühel, en Autriche. En remportant pour la quatrième fois après 1998, 2008 et 2010 la descente la plus ardue au monde, Didier Cuche égale le record de l'Autrichien Franz Klammer, qui était le seul à avoir réussi pareil exploit. A 36 ans et 5 mois, le skieur neuchâtelois s'offre ainsi la 15^e victoire de sa carrière. Il a dominé la terrible Streif en exécutant des plans quasi parfaits et en prenant les plus grands risques, mais avec une parfaite maîtrise. Ce magnifique résultat vient s'ajouter à celui de l'an dernier, soit la première place en descente à Kvitfjell, en Norvège, lors de la Coupe du monde de ski alpin 2010, et qui a permis au skieur neuchâtelois de décrocher son troisième globe de cristal de la spécialité après 2007 et 2008. Le Conseil d'Etat est impressionné et honoré par cette incroyable performance du Neuchâtelois et lui souhaite d'ores et déjà le meilleur dans sa course pour un quatrième globe de cristal en descente. Cette nouvelle belle victoire de Didier Cuche à Kitzbühel permet à notre canton de rayonner bien au-delà de ses frontières et réjouit tous les Neuchâtelois et Neuchâteloises.

Nomination universitaire

Le Conseil d'Etat a conféré le titre de professeur associé à la faculté de droit de l'Université de Neuchâtel à M. Fernand Chappuis. Né le 2 décembre 1968, M. Fernand Chappuis est titulaire d'un doctorat en droit de l'Université de Neuchâtel. La charge d'enseignement qui lui est confiée est de une heure hebdomadaire pour le cours « Accompagnement d'un projet d'entreprise » durant le semestre de printemps 2011.

- **Les réponses aux consultations fédérales sont disponibles sur www.ne.ch/ConsultationsFederales**

Pour complément d'information:

Corinne Tschanz, chargée de communication, tél. 032 889 40 39.

Neuchâtel, le 25 janvier 2011